

Paris, le 23/01/2024

Service de la synthèse statutaire, du
développement des compétences et de la
donnée

Sous-direction des études, des
statistiques et des systèmes
d'information
Département des Études et des Statistiques

Réf. : **SDESSI 24.02**

NOTE

Objet : Fiche de présentation de l'enquête « **Concours 2024 – Enseignants du second degré** »

Le service statistique ministériel de la Fonction publique réalise l'enquête « Concours 2024 » auprès de l'ensemble des personnes inscrites aux concours de recrutement des enseignants du second degré public de l'Éducation nationale.

Toute personne inscrite à ces concours recevra un mail et d'éventuelles relances provenant de la plateforme Sphinx (ministere.economie-finances@sphinxonline.com) l'invitant à répondre à l'enquête et précisant les instructions pour répondre en ligne. La date d'envoi du mail dépendra du calendrier du concours.

Dates prévisionnelles de début de collecte de l'enquête

- Concours internes :
Agrégation, Capeps, Capes, Capet, CAPLP : à partir du mardi 6 février 2024
CAPLP option Boulangerie : à partir du vendredi 29 mars
- Concours externes et 3^e concours :
Agrégation : à partir du samedi 9 mars 2024
Capeps, Capes, Capet, CAPLP : à partir du vendredi 29 mars

Les réponses à cette enquête sont totalement disjointes de l'organisation du concours et sans aucune incidence sur son déroulement.

L'enquête a pour objectif d'étudier l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics et la diversité dans les recrutements en termes de situation familiale, professionnelle ou d'origines sociale et géographique. Les thématiques abordées dans le questionnaire ont été fixées par l'article 5 du décret 2018-114 du 16 février 2018.

Une présentation plus détaillée de l'enquête est annexée à ce courrier.

Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Conseil national de l'information statistique (Cnis), avec obligation de répondre (cf. [arrêté ECOO2335269A, en date du 22 décembre 2023](#)). Pour en savoir plus sur le label ou sur l'obligation de réponse : <https://www.cnis.fr/obligation-de-reponse/>

L'anonymat et la confidentialité des réponses sont garantis par la loi sur le secret statistique et le règlement général sur la protection des données (RGPD) auxquels cette enquête est soumise. Vos réponses confidentielles ne serviront qu'à établir des statistiques sur l'ensemble des personnes inscrites à ces concours.

Sous-directeur des études, des statistiques et
des systèmes d'information
Gaël de Peretti



Annexe : pour en savoir plus sur l'enquête Concours

L'enquête Concours fait partie du dispositif « base concours » dont l'objectif est la production d'études et de statistiques anonymes, ainsi que la réalisation de travaux de recherche, sur l'accès à la fonction publique par concours (cf. article 1 du décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel sur les caractéristiques et le processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique). Ce dispositif vise notamment à mieux appréhender le processus de sélection et la diversité des viviers de candidats, et à s'assurer de l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique par concours.

L'enquête Concours vise à recueillir auprès des candidats inscrits à un recrutement leurs caractéristiques socio-démographiques et professionnelles.

Les données à recueillir dans l'enquête ont été spécifiées à l'article 5 du décret n° 2018-114 du 16 février 2018. Il s'agit de :

- 1 la nationalité de naissance et, le cas échéant, l'autre nationalité ;
- 2 le diplôme obtenu le plus élevé et sa nature ou son objet et, le cas échéant, la nature ou l'objet du deuxième diplôme requis par des dispositions réglementaires ;
- 3 la situation de famille et le nombre d'enfants ;
- 4 la situation professionnelle ;
- 5 la catégorie socioprofessionnelle principale de chacun des deux parents ou tuteurs, actuelle ou correspondant à la dernière activité professionnelle ;
- 6 l'appartenance de chacun des deux parents ou tuteurs à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique ;
- 7 le lieu de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs ;
- 8 la nationalité de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » du Conseil national de l'information statistique (Cnis) a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête. Le Comité du label de la statistique publique a émis un avis de conformité à l'Enquête « Concours 2024 – enseignants du second degré » et lui a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique avec l'octroi de l'obligation lors de sa commission du 7 décembre 2023. Une description détaillée de l'enquête est disponible sur le [site du Cnis](#).

Pour toutes questions relatives à l'enquête Concours, vous pouvez contacter le responsable de l'enquête à l'adresse mail suivante : enquête-concours.dgafp@finances.gouv.fr